

POSSIBILITÉ DE REPORT DES AUDITS QUALITÉ TOURISME™

Dans le cadre de l'évolution du contexte de crise sanitaire que nous connaissons, la Direction Générale des Entreprises vient de confirmer la possibilité de reporter sur l'année 2021 les audits prévus sur 2020 pour l'ensemble des filières.

POUR LES OFFICES DE TOURISME

Cette possibilité de report concerne :

- **Les Offices audités 2017 avec échéance de la marque entre mars et décembre 2020**

pourront s'ils le souhaitent réaliser leur audit complet en 2021 (date à date par rapport à l'échéance, c'est-à-dire qu'un Office dont la Marque vient à échéance en septembre pourra réaliser son audit complet avant septembre 2021)

- **Les Offices audités en 2018 et devant réaliser une (ou des) visite(s) mystère en 2020** pour bénéficier de l'extension de labellisation à 5 ans,

pourront réaliser cette (ou ces) visite(s) mystère à partir de janvier 2021, en cohérence avec la saisonnalité de l'ouverture des OT et BIT concernés et les règles d'échantillonnage à respecter.

- **Les Offices ayant réalisé leur audit complet d'adhésion entre octobre 2019 et mars 2020, et devant réaliser une (ou des) visite(s) mystère dans les 6 mois,**

pourront réaliser cette (ou ces) visites mystères à partir de janvier 2021, en cohérence avec la saisonnalité de l'ouverture des OT et BIT concernés et les règles d'échantillonnage à respecter.

- **Les Offices ayant réalisé un audit complet d'adhésion entre octobre 2019 et mars 2020 et n'ayant pas obtenu la labellisation**

pourront réaliser leur audit complémentaire et visite(s) mystère en 2021 en cohérence avec la saisonnalité de l'ouverture des OT et BIT concernés et les règles d'échantillonnage à respecter.